

La pathologie du bâtiment

Formation en présentiel

Durée :	2 jours (14 heures)	Dates :	Nous contacter
Objectif :	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhension d'une construction existante : mode opératoire. - Causes des principaux désordres dans un bâtiment. - Les pathologies les plus fréquentes : savoir les identifier pour y remédier efficacement. - Remédier aux désordres d'un bâtiment existant. 		
Public :	Marchand de biens, négociateurs, agents immobiliers, gestionnaires, administrateurs de biens, syndicats, responsables d'agences, professionnels de l'immobilier et particuliers, demandeurs d'emplois		
Prérequis :	Première expérience dans l'immobilier		
Tarif :	Nous contacter. Financement possible selon votre statut	Lieu :	Nous contacter

Programme de la formation

I- Causes et diagnostics des principales pathologies

1. Les fondations et les infrastructures

- a) Les mouvements de fondations d'une maison individuelle
- b) Le tassement de dallage de maison individuelle
- c) Les désordres dans les voiries et réseaux divers
- d) L'assainissement non collectif

2. Le gros œuvre et la structure

- a) Les fissures dites « structurelles »
- b) L'humidité des bâtiments
- c) Les désordres dans les constructions bois
- d) Les autres pathologies observées

3. Les toitures et les charpentes

- a) L'humidité des couvertures
- b) Les déformations et les fissures des charpentes
- c) Les points faibles des toits-terrasses
- d) La transformation d'une charpente sous combles

4. Les enveloppes et les revêtements extérieurs

- a) Les désordres sur les façades
- b) Les désordres sur les menuiseries extérieures
- c) Les autres désordres des façades

5. Les équipements

- a) Les condensations dans les logements
- b) Le chauffage
- c) Les cheminées à foyer fermé et inserts
- d) L'isolation phonique
- e) Les installations solaires
- f) Les installations électriques

6. Les aménagements intérieurs

- a) Les désordres des sols
- b) Les dégradations liées à l'humidité
- c) Les désordres de peinture
- d) L'infiltration d'air parasite

II- Les remèdes des principales pathologies

1. Les fondations et les infrastructures

- a) L'infiltration d'eau en sous-sol
- b) Les canalisations eaux vannes – eaux usées et interface avec le VRD

2. La structure et le gros œuvre

- a) Les remontées capillaires
- b) Désordres des piscines privées
- c) Les désordres et les constructions bois
- d) Les désordres affectant les balcons

3. Les toitures et les charpentes

- a) La déformation de fermettes industrielles
- b) Effondrement de couverture légère

4. Les enveloppes et revêtements extérieurs

- a) Dégradations des revêtements d'imperméabilité de façade
- b) Les systèmes d'isolation thermique des façades par l'extérieur (ETICS)

5. Les équipements

6. Les aménagements intérieurs

Exercices et cas pratiques

Rappels sur la déontologie

Contact et Information

Par mail : information@absformation.fr

Sur internet : www.absformation.fr

Par téléphone au : 02 40 42 26 90

L'intervenant :

La formation est animée par un professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.

Programme pédagogique	
Titre	La pathologie du bâtiment
Mode	En présentiel, intra ou inter entreprise
Dispositif d'accueil	En salle de réunion ou en salle de formation, en présentiel.
Suivi pédagogique	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.
Nature de la sanction de la formation	Délivrance d'une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.
Information des stagiaires	Les conditions d'information de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.
Evaluation de la formation	Le suivi de la formation est sanctionné par la remise d'une attestation de suivi de formation à l'issue de la formation.
Appréciation des stagiaires	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.
Suivi des stagiaires	Un suivi téléphonique individualisé du stagiaire est assuré après la formation.
Effectif total du stage	Variable selon la date, le lieu, la période et la demande du client.

La société Evania R.H. organise l'action de formation suivante :

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes immobilières.